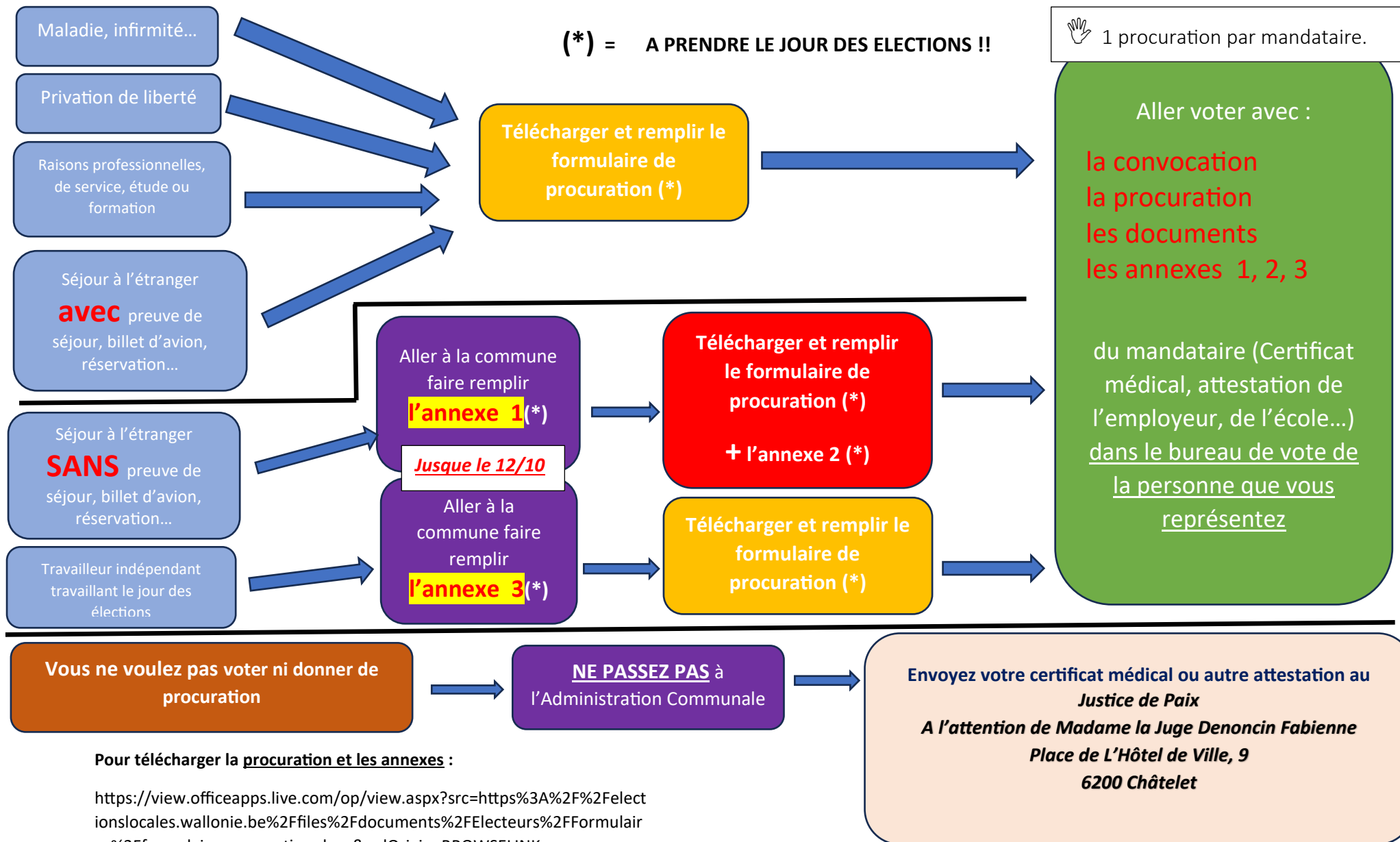


# Schéma de la marche à suivre pour l'utilisation des procurations

Si vous ne savez pas vous rendre aux bureaux de vote, vous devez remplir une procuration pour que le mandataire aille voter à votre place comme suit :

(\*) = **A PRENDRE LE JOUR DES ELECTIONS !!**

 1 procuration par mandataire.



Aller voter avec :

- la convocation
- la procuration
- les documents
- les annexes 1, 2, 3

du mandataire (Certificat médical, attestation de l'employeur, de l'école...) dans le bureau de vote de la personne que vous représentez

**Vous ne voulez pas voter ni donner de procuration**

**NE PASSEZ PAS** à l'Administration Communale

Envoyez votre certificat médical ou autre attestation au  
**Justice de Paix**  
A l'attention de Madame la Juge Denoncin Fabienne  
Place de L'Hôtel de Ville, 9  
6200 Châtelet

Pour télécharger la procuration et les annexes :

<https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Felectionslocales.wallonie.be%2Ffiles%2Fdocuments%2FElecteurs%2FFormulaires%2FFormulaire-procuration.docx&wdOrigin=BROWSELINK>